Envoyé en préfecture le 23/11/2026
Reçu en préfecture le 23/11/2026
Publié le
ID : 056-255602187-20261119-DE2026116-DE

MÉRIADEC VILLAGES

Séance du Comité syndical du 30 avril 2026

Délibération n°2026/11/6

Mériadec villages

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf novembre à vingt heures, les membres du Comité syndical du Syndicat de communes Mériadec Villages, légalement et individuellement convoqués, se sont réunis, en séance publique, à la mairie annexe située 1 Place de l'église à Mériadec, Plumergat, sous la présidence de Madame Sandrine CADORET.

Après avoir procédé à l'appel nominal et constaté que le quorum est atteint, Madame la Présidente ouvre la séance.

Nombre de membres En exercice : 20 Présents : 20 Votants : 20	Etaient présents :	Sandrine CADORET, Guillaume GUILLEMIN, Marie-Reine BOURGEOIS, Richard POTEL, Isabelle ARZ, Nathalie MARCHAL, Philippe LE GALL, Marie-Renée LAYEC, Nicolas COUGOULIC, Hélène POYET, Franck VALLEIN, François POMMOIS, Karl HURTAUD, Madeleine TOSTEN, Laurent HARNOIS, Rémy GUILLOUZIC, Stéphane LE MÉNAJOUR, Claire DRÉAN, Anthony CARO, Carine PUREN, membres titulaires
	Secrétaire de séance :	Rémy GUILLOUZIC
	Date de convocation :	10 novembre 2026

Objet : Consultation pour le remplacement d'une armoire électrique au restaurant scolaire

L'armoire électrique située au restaurant scolaire de Mériadec a été mise en place lors de la construction du bâtiment, en 1987, et n'est aujourd'hui plus aux normes.

Il est proposé au Comité syndical de remplacer ce tableau électrique afin de respecter les normes actuelles. Il s'agit d'un Tableau Général Basse Tension (TGBT). Les travaux auront lieu durant les vacances scolaires d'hiver 2027.

Une consultation a été lancée auprès de quatre fournisseurs et les devis sont globalement supérieurs aux crédits inscrits au budget, à hauteur de 11 000 €.

Envoyé en préfecture le 23/11/2026
Reçu en préfecture le 23/11/2026
Publié le
ID : 056-255602187-20261119-DE2026116-DE

Les offres réceptionnées sont les suivantes :

Entreprise EERI Services 56000 Vannes	17 654,69 € HT
Entreprise LCM Energie 56880 Ploeren	19 229,93 € HT
Entreprise LME Electricité 56000 Vannes	23 621,73 € HT
Entreprise SVEG 56000 Vannes	21 996,35 € HT

Les propositions détaillées ont été présentées en annexe et les élus ont été invités à en prendre connaissance. Les services municipaux de Plumergat ont étudié ces offres et préconisent de retenir la société LCM Energie.

Ainsi,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Article 1 : DONNE SON ACCORD pour effectuer les travaux tels que décrits ci-dessus.

Article 2 : DÉCIDE DE RETENIR la société LCM Energie dont le siège social est situé 7 rue des Glénans 56880 Ploeren, pour un montant de 19 229,93 € HT.

Article 3 : DONNE POUVOIR à Madame la Présidente, ou à son représentant légal, pour signer toutes les pièces et documents relatifs à la présente délibération et prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier.

Le Secrétaire de séance,
Rémy GUILLOUZIC

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
La Présidente,
Sandrine CADORET.